

La catastrophe de 1974 vue sous un nouvel angle

Dans le cadre du 40^e anniversaire de la catastrophe minière de Liévin, le collectif Liévin 1974 propose différentes manifestations propres à la revisiter. Il s'agit de ressaisir le faisceau et l'agencement de ses causes, de gripper par ce geste la machine commémorative officielle où la fatalité de la mort au travail revient à enterrer un peu plus chaque année les mineurs. « *Sous l'invocation récurrente du courage et du sacrifice, certes dramatique, mais finalement consenti, à une cause nationale et économique.* »

Après la conférence du mercredi 3 décembre du philosophe Bruno Matteï sur La mythologie du mineur et le sens d'une célébration, le Lieu auto-géré de Liévin (LAG) organise une table ronde le samedi 6 décembre sur le thème : D'un tribunal populaire à l'autre.

Imaginé par les organisations maoïstes dans la foulée des catastrophes minières de Fouquières-lès-Lens (février 1970 / 16 morts) et de Liévin (décembre 1974 / 42 morts), les tribunaux populaires de Lens du 12 décembre 1970 et du 22 mars 1975 seront l'occasion de



Jacques Lacaze a présidé le tribunal populaire de 1975. Il participera à cette table ronde.

Zoom sur les tribunaux populaires de Lens

faire voler en éclat la notion de "fatalité" trop souvent mise en avant pour expliquer les accidents du travail et ainsi de stigmatiser l'attitude des Houillères accusées de privilégier le rendement à la sécurité.

Ce rendez-vous sera animé par Jacques Kmieciak. Journaliste, il a travaillé sur le mouvement maoïste dans le Nord - Pas-de-Calais. Il est notamment l'auteur de : Il y a 40 ans, le tribunal populaire de Lens. Quand les "maos" faisaient le procès des Houillères.

Cette table ronde aura lieu en présence de Bernard Leroy et Jacques Lacaze. Bernard Leroy était élève-ingénieur des Mines en 1970.

Membre de la Gauche prolétarienne, il fut l'instigateur de l'occupation de l'école des Mines de Paris puis organisateur et juré lors du tribunal populaire de Lens (avec Serge July, Marcel Debout et Joseph Tournel) qui s'est tenu à l'hôtel de ville en présence du philosophe Jean-Paul Sartre. Il fut enfin juré, à partir du 14 décembre 1970, devant la cour de sûreté de l'État au Palais de justice de Paris lors du procès des accusés d'Hénin-Liétard poursuivis pour avoir commis un attentat contre le siège des Houillères. Il démontrera devant cette cour la responsabilité des Houillères dans le drame de Fouquières-lès-Lens et contribuera ainsi à l'acquittement des prévenus.

Jacques Lacaze, médecin aujourd'hui à la retraite, était l'un des animateurs de la Commission populaire d'enquête consécutive à la catastrophe de décembre 1974. Il présida au cinéma L'Apollo de Lens le tribunal populaire du 22 mars 1975. Il était responsable de la cellule du Liévinnois du Parti communiste révolutionnaire marxiste-léniniste en 1975.